

En période de sécheresse, l'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau permet de protéger la disponibilité de la ressource

Principales restrictions réglementaires applicables en situation de sécheresse (hors agriculture)

ARROSAGE				NETTOYAGE			REPLISSAGE		
									
<b>VIGILANCE</b>									
Déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages de l'eau devient incompatible avec le bon fonctionnement du milieu aquatique									
									
Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation
<b>ALERTE</b>									
Aggravation de la situation sans pour autant que le milieu aquatique et l'usage de l'eau ne soient sévèrement atteints									
									
Interdiction De 8h à 20h	Autolimitation	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction	Autolimitation	Interdiction sauf raison sanitaire	Autolimitation en stations de lavage	Interdiction sauf 1ère mise en eau et raison sanitaire pour les piscines publiques	Interdiction sauf pisciculture
<b>ALERTE RENFORCEE</b>									
Milieu aquatique et usage de l'eau fortement atteints – Limitation de la consommation d'eau potable aux usages prioritaires									
									
Interdiction	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction	Interdiction	Interdiction	objectif de réduction de 20 % du volume prélevé	Interdiction sauf raison sanitaire	Interdiction sauf circuit fermé ou 1 piste haute pression par station	Interdiction sauf 1ère mise en eau et raison sanitaire des piscines publiques	Interdiction sauf pisciculture
<b>CRISE</b>									
Difficultés généralisées ou menaces graves sur l'alimentation en eau potable – Interdiction totale des usages non prioritaires									
									
Interdiction	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction sur décision du préfet	Interdiction sauf raison sanitaire	Interdiction sauf lavage réglementaire	Interdiction sauf raison sanitaire des piscines publiques	Interdiction

Pour en savoir + : consulter le site Internet des services de l'État : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/la-gestion-des-etages-r1520.html>